

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 29 juin 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4122-2020.

Causes tarifaires 2021 et 2022 et rapports annuels 2019 et 2020 de *Gazifère inc.*
Phase 3B (parties des causes tarifaires 2021 et 2022).

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux [commentaires B-0280 de Gazifère](#) sur les demandes de remboursement de frais et dépôt d'une demande de remboursement des frais relatifs à la séance de travail du 16 avril 2021 au Processus d'allègement global (PAG).

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ont pris connaissance des [commentaires B-0280 de Gazifère](#) sur les demandes de remboursement de frais en la présente Phase 3B du présent dossier. *Nous prions respectueusement la Régie de permettre le dépôt de la présente lettre aujourd'hui. Hier en effet, nous avons dû régler d'urgence avec un client et un autre procureur un aspect d'un dossier en Cour supérieure avant que cet autre procureur ne quitte pour ses vacances.*

En réponse à la lettre susdite de Gazifère, nous soulignons que notre temps de travail demandé correspond au temps de travail réellement effectué, après avoir expressément soustrait le temps de préparation qui correspondait à certains aspects du mémoire que la Régie, à la demande de Gazifère, a retiré. Cette soustraction de temps a même consisté à également retirer le temps que nous avons consacré à nous défendre de cette demande de Gazifère. Le tout tel que l'avons clairement spécifié dans [notre lettre C-SÉ-AQLPA-0057](#).

L'allégation de Gazifère, dans sa lettre, à l'effet que nous ne l'aurions pas fait est complètement fausse et sans fondement. Nous référons la Régie à [notre lettre C-SÉ-AQLPA-0057](#). Nous ajoutons de surcroît que notre demande de remboursement de frais, telle qu'elle résulte de cette soustraction, **est substantiellement inférieure à celle de la FCEI, que Gazifère ne conteste pas.**

Une fois que les éléments susdits de notre mémoire ont été retirés par la Régie, ils ne sont plus réapparus de notre part au cours de l'audience, qu'il s'agisse de nos contre-interrogatoires, de notre présentation et de notre argumentation; **Gazifère ne le conteste pas.** Nous soulignons tout particulièrement l'interaction bénéfique pour tous qui est survenue en audience (et en préparation de celle-ci) entre SÉ-AQLPA et Gazifère sur les cinq sujets énoncés dans [notre lettre C-SÉ-AQLPA-0057](#). Nous nous sommes également adaptés aux modifications et précisions apportées par Gazifère à sa preuve peu avant ou au cours de l'audience. **Gazifère ne conteste aucunement l'utilité de nos représentations.**

Nous croyons donc humblement avoir ainsi soumis des représentations et recommandations constructives en Phase 3B, susceptibles d'aider la Régie et le processus réglementaire.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la demande de remboursement de frais pour la participation de SÉ-AQLPA au présent dossier.

*Nous remercions la Régie de nous avoir signalé notre omission dans cette demande d'avoir demandé le remboursement des frais pour notre participation à la **séance de travail tenue le 16 avril 2021 relativement au Processus d'allègement global (PAG)**. Nous avons initialement cru que cette séance serait à facturer plus tard. Nous joignons donc une demande de frais supplémentaire pour cette séance de travail, s'ajoutant à notre demande de frais susdite déjà logée en la présente Phase 3B.*

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants par le Système de dépôt électronique.